



Colomiers, le 22 MARS 2022

POLE EDUCATION LOISIRS EDUCATIFS ET  
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Service Education Affaires Scolaires

Affaire suivie par Thierry BACA

Tél. : 05. 61. 15. 24. 35

MONSIEUR MOREAU  
REPRESENTANT API DE PARENTS D'ELEVES  
DU GROUPE SCOLAIRE HELENE BOUCHER  
[api.heleneboucher@gmail.com](mailto:api.heleneboucher@gmail.com)

N/Réf. : CCM/MIR/SC/LM/TB/VM

Objet : Etude chemin de Millassis

P.J. : Compte-rendu de la réunion du 03/02/2022

Monsieur,

En date du 3 février dernier, vous avez rencontré nos techniciens municipaux pour évoquer la sécurité aux abords du groupe scolaire Hélène BOUCHER.

Aussi, vous trouverez, en annexe, le compte-rendu de cette rencontre.

En complément et en réponse aux questions mentionnées dans le point III du compte-rendu, je suis en mesure de vous faire part des avancées suivantes.

Concernant la mise en œuvre d'un sens unique expérimental aux heures d'entrée et de sortie de l'école, le Pôle Relation à l'Usager a sollicité Toulouse Métropole pour avis.

Malheureusement, ces services ont émis un avis défavorable. En effet, comme évoqué lors de cette rencontre, les techniciens ont estimé que cette mesure sur un axe d'une telle dimension à deux voies de circulation accentue le risque d'accident.

Les points d'alertes concernent :

- Le risque de stationnement en double file,
- Les démarrages intempestifs,
- Le risque de dépassement sur la voie de gauche mettant en danger les piétons,
- Le non-respect même restreint, voire involontaire du sens unique, accentuant le risque pour les usagers (piétons, cycles, voitures) se sentant protégés.

... / ...



Par ailleurs, une étude de passage en zone bleue a été demandée.

En effet, contrairement au parking de l'école Lucie Aubrac, les places de stationnement autour de l'école peuvent être utilisées autant par les riverains, les professionnels du foyer YMCA formation, ou par les visiteurs de la résidence « La Pradine » mais également par les professionnels des crèches ainsi que les équipes des deux écoles présentes dans le périmètre. Il est donc nécessaire de faire le point sur les places utilisées par ces personnes présentes durant plusieurs heures, voire à la journée, afin de déterminer les emplacements soumis aux règles de la zone bleue.

Ce travail doit être étendu à l'ensemble des places situées sur le chemin de Millassis mais également rue du Château d'eau et au chemin des Carrières.

Concernant le problème des conteneurs à déchets du foyer YMCA Formation, la direction des Déchets et Moyens techniques a sollicité les responsables de l'établissement à ce sujet. Ils s'engagent à laisser ouvert l'accès à l'aire de présentation des déchets à l'intérieur du domaine du foyer.

Le service d'enlèvement s'engage, quant à lui, à récupérer les conteneurs à l'intérieur de cette aire. Ces derniers n'encombreront donc plus les trottoirs, permettant ainsi aux piétons, souvent des enfants non accompagnés, de cheminer en toute sécurité.

De plus, et comme indiqué lors de la réunion, des « butoirs de roues » ne seront pas positionnés au niveau de l'emplacement réservé au bus, et ce, afin de respecter les normes d'accessibilité.

Enfin, les services de Toulouse Métropole s'opposent à la pose de plots sur les trottoirs. Ils estiment que des butoirs sont déjà fonctionnels sur les emplacements autorisés. Les espaces non équipés de butoirs sont interdits au stationnement. Les véhicules s'y trouvant sont donc en situation d'infraction et passibles de mesures répressives.

J'espère que ces retours vous conviendront et je tiens une nouvelle fois à vous remercier pour votre implication en tant que représentant de parents d'élèves au sein de cette école.

Les services municipaux ne manqueront pas de revenir vers vous prochainement.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

**LE MAIRE,  
P/LE MAIRE,  
L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE,**



**Catherine CLOUSCARD-MARTINATO**

Déléguée à l'Education, à la parentalité  
et à l'accueil de loisirs éducatifs

Copies à : - Madame BOUBIDI, Conseillère métropolitaine et Conseillère déléguée  
- Madame PETIPREZ, Directrice de l'Elémentaire Hélène Boucher  
- Madame D'ARAUJO, Directrice de la Maternelle Hélène Boucher

Le 09 /02 /2022

Affaire suivie par : Thierry Baca, responsable Service Education, Affaires Scolaires

## VOIRIE MILLASSIS – GROUPE SCOLAIRE H. BOUCHER

### RENCONTRE DU 3 FEVRIER 2022 AVEC LES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

#### Etaient Présents :

Mme Boubidi, Conseillère Municipale

Mme Hadrouf, Mme Peries, M. Moreau, M. Peries, Parents délégués (API)

M. Ratnayake, parent délégué, (Tous avec Hélène)

M. Déjean - Pôle relations à l'usager, M. Carosse - Police Municipale, Mme Moreno et M. Baca, PELEAPS.

#### **I. OBJET DE LA RENCONTRE**

##### Préciser le cadre de la rencontre et cibler l'objet spécifique. A savoir :

##### A. Cadre de la réunion :

Les schémas prévisionnels des réorganisations possibles conçus par Toulouse Métropole, présentés en réunion le 10 décembre dernier, représentent des solutions au moyen / long termes et génératrices de travaux importants et coûteux.

La situation du groupe scolaire, (prévision d'une étude sur la réorganisation structurelle durant ce mandat, et problèmes récurrents de circulation d'ores et déjà d'actualité), ont amené les participants à la rencontre du 10 décembre à s'interroger sur l'opportunité d'engager la commune et Toulouse Métropole dans des travaux d'envergure avant que le devenir de l'école ne soit défini.

##### B. Objet spécifique :

En conclusion de la rencontre du 10 décembre, il avait été décidé, de solliciter le pôle « relation à l'usager », afin de déterminer si une solution alternative à une des propositions de Toulouse Métropole pouvait être envisagée.

**A savoir : Créer un sens unique sur l'allée de Millassis, aux heures d'entrée et de sortie scolaire, sans aménagements annexes, (pistes cyclables et autres), et ce de façon expérimentale sur une courte période.**

Cela présenterait le double avantage :

- Avoir une idée plus précise de l'opportunité d'une telle décision dans un contexte voué à évoluer.
- Ne pas engager de dépenses inconsidérées sans certitude quant au résultat.

En amont de la rencontre, Monsieur Déjean, a sollicité l'avis des services de police afin d'étudier la proposition au regard de leurs compétences spécifiques.

## **II. TRAITEMENT DU SUJET**

Monsieur Déjean interroge sur la plus-value attendue par cette solution.

Les parents évoquent la fluidification de la circulation.

L'exemple de l'école élémentaire Lamartine est exposé.

M. Carosse de la Police Municipale précise que le contexte est totalement différent, le dimensionnement de la longueur et de la largeur de l'allée du Millassis n'a rien de comparable avec l'allée de la Terrasse à l'école Lamartine.

A l'école Lamartine la police relève des manquements au respect du sens interdit. Au groupe scolaire H. Boucher, de tels manquements pourraient revêtir un caractère de dangerosité accrue en raison de la vitesse notamment.

Les parents exposent l'idée de poser des ralentisseurs pour limiter la vitesse.

M. Déjean explique que cette option est soumise à une évaluation des vitesses relevées et que ceci ne le justifierait pas sur cette rue.

De plus, ces aménagements présentent un inconvénient majeur en termes de nuisances sonores.

Cependant, la largeur de la voie permettrait l'instauration d'un dépose minute mais cela intensifierait l'engorgement (manœuvres pour se garer et sortir des places de stationnement) et nécessiterait de condamner les places de stationnement fixes.

L'exemple de l'école G. Sand où le dépose minute a été condamné est évoqué pour étayer ses propos. Contrairement à l'école S. Veil bénéficiant d'un dépose minute efficace car il est séparé de la voie de passage.

M Carosse présente le plan de l'ensemble des places de stationnement disponibles autour du groupe scolaire ainsi que les points de problématiques relevées par la police (stationnement sauvages, interdits, dangers pour les usagers...)

Une précision est donnée sur les places condamnées, allée du Château d'Eau. De nombreuses places ont été libérées autour de l'école après réévaluation du plan vigipirate. Mais celles-ci sont jugées trop proches des bâtiments et de la cour, utilisées par les usagers de l'école.

Il précise que l'ensemble des problèmes relevés sont du fait des usagers de l'école. Ceux-ci justifiant les manquements au respect du code de la route par le manque de places de stationnement.

Mme Moreno et M. Déjean confirment et exposent la situation à l'école G. Sand. L'exemple de ce groupe scolaire est symptomatique. Il possède un immense parking à proximité mais cela n'empêche pas les stationnements sauvages encombrant la circulation et générateurs d'insécurité pour les piétons.

Il est précisé que quelle qu'en soit la raison, rien ne justifie légalement une infraction au code de la route qui fait loi.

M. Péries relève, au regard de son expérience d'utilisateur, que le problème n'est pas constitué par le manque de places de stationnement mais par le trop grand nombre de véhicules.

Il pense que les solutions sont à chercher dans le sens de la sécurisation des piétons et cycles plutôt que dans l'optique d'une augmentation du nombre de places de stationnement.

M. Carosse confirme que la priorité consiste à sécuriser les piétons et notamment les enfants.

M. Déjean expose les aménagements à venir.

- Création de parcours sécurisés piétonniers depuis le boulevard du Corps Franc Pommies,
- Création d'une « zone de rencontre » allée de la Roseraie,
- Création d'un trottoir en bout de cette allée.

Ces aménagements seront peut être de nature à inciter certains usagers de l'école à venir à pied ou à laisser leurs enfants les plus grands se rendre seuls à l'école par un parcours sécurisé.

Au-delà d'éventuels aménagements, la sécurisation des usagers ne pourra être suivie d'effets sans un travail d'éducation et de prévention.

La Police Municipale exerce cette fonction à son niveau, en parallèle de sa mission de sécurisation, voire de répression quand cela s'avère nécessaire.

Mme Moreno expose l'exemple de l'école Lamartine où des actions de préventions ont été menées par les enfants : exposé de situations et délivrance de fausses contraventions. L'action avait été portée par les parents d'élèves et soutenue par les équipes éducatives et le service tranquillité publique. Cette action avait reçu un accueil favorable et était porteuse de résultats. Dans ce type de situation, l'implication des parents, de l'équipe éducative et des enfants, représente une plus-value non négligeable, voire nécessaire dans un souci de résultat probant.

### **III. SUITES A DONNER**

#### **A. Engagements :**

Le pôle relation à l'utilisateur va solliciter Toulouse Métropole pour avis au sujet du projet de sens unique expérimental, limité aux heures d'entrée et de sortie ainsi que pour recueillir l'avis des techniciens Toulouse Métropole sur de nouvelles pistes d'amélioration de la circulation aux abords de l'école.

Si l'avis favorable est donné, la proposition argumentée recensant les points forts et faibles sera soumise à validation de Mme le Maire. L'éventuelle expérimentation pourrait se mener durant un mois avant la fin de l'année scolaire.

La Police Municipale participera par une présence préventive durant les premiers jours puis effectuera des passages inopinés par la suite.

#### **B. Autres points à traiter :**

1. Etude du passage des places de parking chemin de Millassis en zone bleue ?
2. Intervention auprès du foyer face à l'école pour régler le problème des conteneurs qui obligent les piétons à descendre du trottoir et à marcher sur la chaussée.
3. Comme indiqué en réunion, les « butoirs » ne seront pas positionnés au niveau de l'arrêt de bus afin de respecter les normes d'accessibilité.
4. Une demande d'étude de pose de plots sur trottoir va être adressée à Toulouse Métropole.

Fin de la réunion 19h20